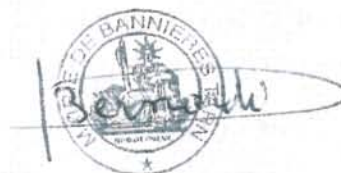


Commune de Bannières



**Révision 2010
Carte Communale**

Carte communale approuvée en date du 31 mai 2011



**Le Maire Paul BERNARDI
Le 20 juillet 2011**

Elaboration

22 JUIL. 2011

Le Sous-Préfet


Colin MIEGE

Rapport de présentation

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
BANNIÈRES



81500

Tél. 05 63 58 75 40

Fax 05 63 58 76 37

<u>INTRODUCTION</u>	3
1 - SITUATION ACTUELLE EN MATIERE D'URBANISME.....	3
2 - REGIME JURIDIQUE DE LA CARTE COMMUNALE.....	4
<u>I - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL</u>	5
1 - PRESENTATION DE LA COMMUNE - SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	5
2 - SITUATION ADMINISTRATIVE.....	6
3 - LES VOIES DE COMMUNICATION.....	6
4 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
5 - EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	8
6 - LE LOGEMENT.....	9
7 - L'EMPLOI.....	10
8 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES SERVICES.....	11
9 - L'AGRICULTURE.....	12
10 - LES SERVICES PUBLICS.....	13
11 - LES EQUIPEMENTS.....	13
12 - LES CONTRAINTES ET LES RISQUES.....	16
<u>II - LE PROJET COMMUNAL ET LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU</u>	17
1 - LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE.....	17
2 - LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU.....	18
<u>III - LES INCIDENCES DU PARTI D'AMENAGEMENT SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT</u>	19

LA CARTE COMMUNALE

RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION

1 - SITUATION ACTUELLE EN MATIERE D'URBANISME

La commune de BANNIERES dispose actuellement d'une carte communale.

Le Conseil Municipal de Bannières a décidé de réviser la carte communale, qui date de 2004 pour un rééquilibrage du village et surtout pour l'assainissement qui est concentré sur un seul versant avec la source principale de la commune qui fait réservoir. L'assainissement est en mode autonome et financièrement la commune ne peut pas faire de l'assainissement collectif. Le village est sur le sommet de la colline, avec 3 versants différents ce qui permettrait de solutionner une partie de l'assainissement autonome.

La carte communale serait rééquilibrée par la suppression de la partie du Hameau d'En Boyer complètement désaxée du village et l'adjonction de la partie située route de Montcabrier où il y a déjà deux habitations.

La voirie départementale est déjà équipée de l'éclairage public, si plus tard la commune devait faire de l'assainissement collectif le coût serait réduit du fait des constructions de part et d'autre de la départementale 134.

D'autre part depuis l'avis favorable pour l'autoroute Castres-Toulouse la commune doit faire face à une forte demande de construction mais la commune n'offre aucun commerce ni transport ni service, sauf le RPIC de Montcabrier pour l'école.

La municipalité prône la prudence n'ayant pas les moyens financiers pour des infrastructures de réseaux, eaux, électricités, voiries.

2 - REGIME JURIDIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a conféré à la carte communale le véritable statut de document d'urbanisme.

Désormais soumise à enquête publique, elle devient un document d'urbanisme opposable aux tiers.

- **Respect des articles R.124-1 à R.124-3** du code de l'urbanisme dans la réalisation de la carte communale.

La réalisation de la carte communale de BANNIERES a été effectuée notamment au regard des articles R.124-1 à R.124-3 du code de l'urbanisme à savoir:

Art. R.124-2 : le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique;

2° Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations;

3° Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Art. R.124-3 : le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisé.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

I – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE - SITUATION GEOGRAPHIQUE



Petite commune rurale de l'ouest tarnais de 152 habitants, BANNIERES vient se rattacher à la nationale n° 42 route menant à Verfeil et Toulouse au nord ouest, et à Castres via Cuq Toulza et Puylaurens par le sud ouest.

Commune Limitrophe avec la Haute Garonne, elle demeure sous l'influence toulousaine (Verfeil, Toulouse) et tarnaise (Lavar, Puylaurens).

Elle est située à 15 km de Lavar, 28 km de Toulouse et 45 km de Castres.

La commune est limitrophe avec les communes de Montcabrier, Belcastel, Viviers-les-Lavar, Villeneuve-les-Lavar pour le Tarn et Francarville, Vendine et Saussens pour la Haute-Garonne.

Commune très vallonnée, elle débute au sud depuis la vallée du Girou (sur la N 42) à 166 mètres d'altitude au dessus du niveau de la mer, pour atteindre les hauteurs du village à 253 mètres d'altitude au nord. Sa superficie s'étend sur 731 hectares.

2 – SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune est incluse dans:

- l'arrondissement de Castres;
- le canton de Lavaur;
- et a intégré la communauté des communes du S.E.S.C.A.L.

3 – LES VOIES DE COMMUNICATION

La Route Nationale n°42 à l'extrême sud, reste la principale voie de communication qui permet de relier la commune avec les autres communes environnantes de la Haute Garonne (Verfeil, Toulouse) et du Tarn (Cuq-Toulza, Puylaurens, Castres).

Bien qu'elle présente les caractéristiques d'une voie principale de circulation, elle est classée à grande circulation.

La VC 2 qui relie la N 42 au village constitue la voie d'entrée au village de la commune.

L'accès à cette voie depuis la N 42, sans aménagement particulier permettant notamment un tourne à gauche sécurisé, reste sommaire et peu sécurisé.

La RD n°134 traverse le village d'ouest en est, et permet ainsi sa liaison avec Montcabrier à l'ouest, et les communes du Lauragais (dont Lavaur) à l'est.

Enfin la VC 1 relie vers le nord Bannières avec Belcastel et les communes rurales du Lauragais.

Outre la N 42 qui par sa configuration de route à grande circulation, peut répondre à une circulation assez intensive, les autres voies internes de la commune, de par leurs caractéristiques (dimensions, et tracés) ne sont adaptées qu'à un usage très pondéré.

La commune de BANNIERES se situe à 20 km du premier échangeur de l'autoroute A68 reliant TOULOUSE à ALBI.

4 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Bannières, de par sa superficie de 731 hectares constitue l'une des plus petites communes du département.

Elle se caractérise par un déroulement incessant de collines sur tout l'espace communal.

Sur ce relief moutonné, l'agriculture a toujours été prospère. Autrefois tourné vers la production de pastel, le Lauragais s'est orienté vers la céréaliculture intensive (blé, tournesols, graines, semences). Le grand parcellaire fruit de la mécanisation, s'est plaqué sur le système collinaire (il n'est pas rare de voir une colline entière recouverte par une seule parcelle).

Fréquemment, l'espace cultivé enserre habitations et bâtiments d'exploitation jusqu'au pied de leurs murs.

Fréquents sont ici les anciens corps de ferme, isolés au cœur du parcellaire, réaménagés et habités pour certain, ne servant plus désormais que de simples hangars pour abriter le matériel pour d'autres.

Le village de Bannières, qui répond à une logique générale d'implantation, est planté au nord sur une crête (à 253 m d'altitude).

En situation de belvédère, il regarde au delà de la vallée du Girou, vers les horizons lointains dessinés par temps clair par la chaîne Pyrénéenne.

Les pratiques agricoles intensives ont créé un paysage très épuré avec une rareté de l'arbre, hormis quelques bosquets très épars (4% du territoire).

L'espace semble être totalement maîtrisé et rationalisé aux seules fins agricoles.

Face à ce constat, la commune a su parfaitement préserver son territoire de l'intrusion anarchique urbaine.

Outre le village de Bannières qui s'étend de manière assez dispersé le long de la route départementale n°134 et de la voie communale n°2, on notera seulement la présence de deux hameaux à quatre habitations à l'est de la commune, au Lieu-dit « Les Bruzes Bas », « La Roquette ».

Sur le plan de la construction, le village de Bannières est constitué d'habitat traditionnel ancien autour de son église, qui s'étend en périphérie par de l'habitat résidentiel plus récent mais plus marqué maintenant.

Bannières ne possède pas de monument historique sur sa commune.

Sites archéologiques :

On notera seulement au Lieu-dit « La Greze / Nartaud » la présence d'un site archéologique médiéval (de nature indéterminé) datant de l'époque Gallo romaine.

La construction de bâtiments à proximité de ce site implique la consultation systématique de la Direction des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées (service régional archéologie) lors du dépôt de la demande d'autorisation de construire.



5 – EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Tableaux Sources : INSEE 2007
(POP T1M à POP T4M)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	137	117	113	112	130	152
Densité moyenne (hab/km ²)	18,7	16,0	15,5	15,3	17,8	20,8

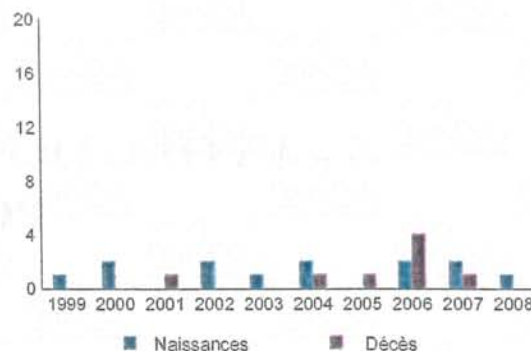
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,2	-0,5	-0,1	+1,7	+2,0
- due au solde naturel en %	-0,1	-0,1	+0,0	-0,4	+0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,1	-0,4	-0,1	+2,0	+1,7
Taux de natalité en ‰	10,1	11,1	5,5	10,2	9,0
Taux de mortalité en ‰	11,2	12,3	5,5	13,9	6,3

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



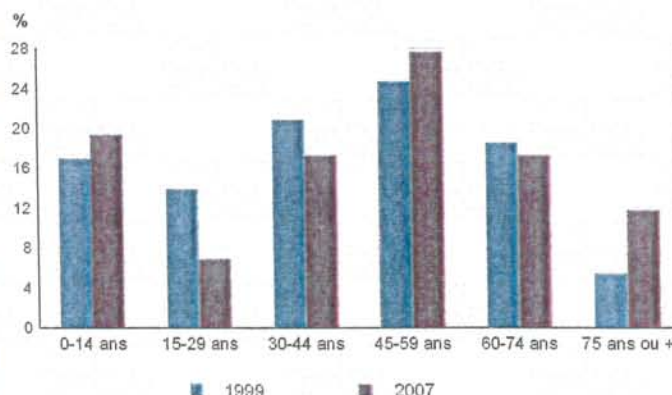
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	75	100,0	77	100,0
0 à 14 ans	16	20,8	14	17,8
15 à 29 ans	5	6,9	5	6,8
30 à 44 ans	14	18,1	13	16,4
45 à 59 ans	18	23,6	24	31,5
60 à 74 ans	14	18,1	13	16,4
75 à 89 ans	9	12,5	7	9,6
90 ans ou plus	0	0,0	1	1,4
0 à 19 ans	17	22,2	16	20,5
20 à 64 ans	41	54,2	44	57,5
65 ans ou plus	18	23,6	17	21,9

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge

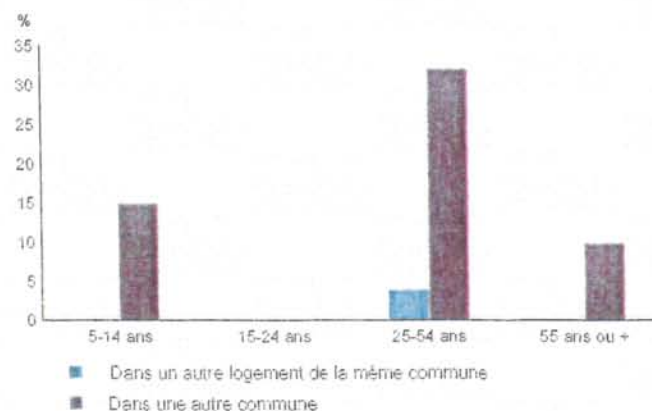


Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	144	100,0
Le même logement	115	80,3
Un autre logement de la même commune	2	1,5
Une autre commune du même département	4	2,9
Un autre département de la même région	21	14,6
Une autre région de France métropolitaine	1	0,7
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	0	0,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2007 des personnes qui résidaient
dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge


Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

6 – LE LOGEMENT

Tableaux Sources : INSEE 2007
(LOG T1M à LOG T9)

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	78	55	55	55	61	66
Résidences principales	54	29	33	35	48	56
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	10	14	12	6	5
Logements vacants	19	16	8	8	7	5

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	1999	%
Ensemble	66	100,0	61	100,0
Résidences principales	56	84,1	48	78,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	7,9	6	9,8
Logements vacants	5	7,9	7	11,5
Maisons	66	100,0	57	93,4
Appartements	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2007	%	1999	%
Ensemble	56	100,0	48	100,0
1 pièce	0	0,0	1	2,1
2 pièces	1	1,9	4	8,3
3 pièces	3	5,7	3	6,3
4 pièces	4	7,5	6	12,5
5 pièces ou plus	47	84,9	34	70,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

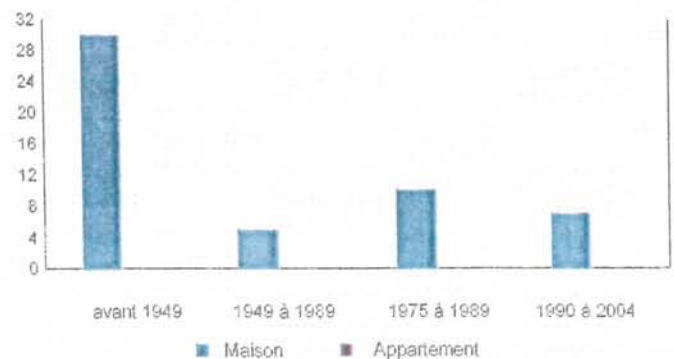
	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	53	100,0
Avant 1949	30	56,9
De 1949 à 1974	5	9,8
De 1975 à 1989	10	19,6
De 1990 à 2004	7	13,7

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,8	5,2
- maison	5,8	5,4
- appartement	///	///

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2007 selon le type de logement et la période d'achèvement


Résidences principales construites avant 2005

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

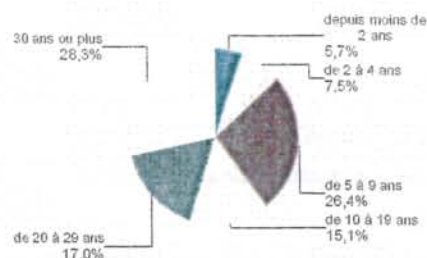
Logement

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2007

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement	personne
Ensemble	56	100,0	152	5,8	2,1
Depuis moins de 2 ans	3	5,7	7	6,7	2,9
De 2 à 4 ans	4	7,5	12	7,2	2,6
De 5 à 9 ans	15	26,4	39	5,6	2,1
10 ans ou plus	34	60,4	94	5,6	2,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes		Nombre	%
Ensemble	56	100,0	152	21	48	100,0
Propriétaire	48	86,8	134	22	35	72,9
Locataire	6	11,3	16	9	5	10,4
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0	///	0	0,0
Logé gratuitement	1	1,9	2	8	8	16,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2007	%	1999	%
Ensemble	56	100,0	48	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	52	94,3	46	95,8
Chauffage central collectif	2	3,8	0	0,0
Chauffage central individuel	27	49,1	23	47,9
Chauffage individuel "tout électrique"	8	15,1	3	6,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2007	%	1999	%
Ensemble	56	100,0	48	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	42	75,5	29	60,4
Au moins une voiture	52	94,3	42	87,5
- 1 voiture	18	32,1	19	39,6
- 2 voitures ou plus	35	62,3	23	47,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

7 – L'EMPLOI

Population active (*EMP T1 à EMP T5*)

Forme et condition d'emploi (*ACT T1 à ACT T4*)

Chômage (*CHOM T1 à CHOM T2*)

Tableaux Sources : INSEE 2007

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	1999
Ensemble	88	86
Actifs en %	70,2	68,6
dont :		
actifs ayant un emploi en %	64,3	58,1
chômeurs en %	6,0	10,5
Inactifs en %	29,8	31,4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	8,1
retraités ou préretraités en %	15,5	8,1
autres inactifs en %	7,1	15,1

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

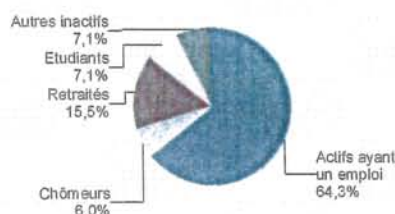
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2007

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	88	62	70,2	57	64,3
15 à 24 ans	6	1	16,7	0	0,0
25 à 54 ans	52	48	92,0	46	88,0
55 à 64 ans	29	13	42,9	10	35,7
Hommes	42	29	70,0	27	65,0
15 à 24 ans	4	1	25,0	0	0,0
25 à 54 ans	24	24	100,0	23	95,7
55 à 64 ans	14	4	30,8	4	30,8
Femmes	46	33	70,5	29	63,6
15 à 24 ans	2	0	0,0	0	0,0
25 à 54 ans	28	24	85,2	23	81,5
55 à 64 ans	16	8	53,3	6	40,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2007	dont actifs ayant un emploi	1999	dont actifs ayant un emploi
Ensemble				
dont :				
Agriculteurs exploitants				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise				
Cadres et professions intellectuelles sup.				
Professions intermédiaires				
Employés				
Ouvriers				

Tableau non disponible pour cette zone

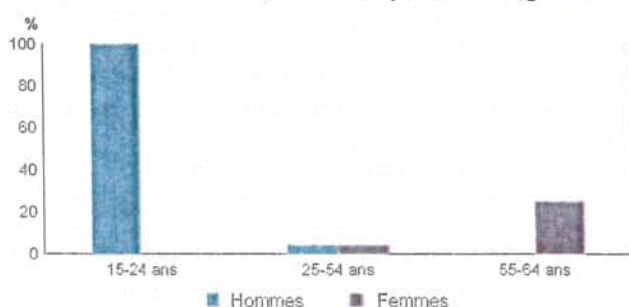
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	1999
Nombre de chômeurs	5	9
Taux de chômage en %	8,5	15,3
Taux de chômage des hommes en %	7,1	9,1
Taux de chômage des femmes en %	9,7	23,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,0	66,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2007	1999
Nombre d'emplois dans la zone	19	21
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	60	51
Indicateur de concentration d'emploi	31,5	41,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	53,0	55,6

L'indicateur de concentration d'emplois est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2007	%	1999	%
Ensemble	19	100,0	21	100,0
Salariés	6	33,1	8	38,1
dont femmes	3	16,4	3	14,3
dont temps partiel	3	16,6	3	14,3
Non salariés	13	66,9	13	61,9
dont femmes	5	27,9	2	9,5
dont temps partiel	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales lieu de travail.

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2007

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	60	100,0	17,5	52,6
Salariés	41	68,4	23,1	59,0
Non salariés	19	31,6	5,6	38,9

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2007

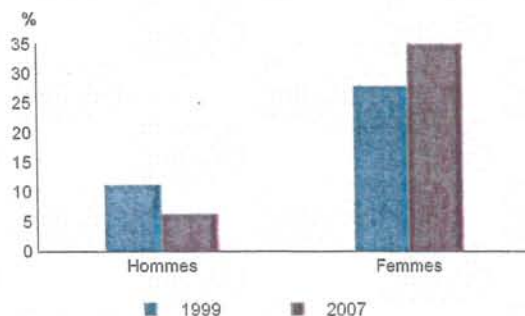
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	28	100,0	31	100,0
Salariés	17	59,3	24	76,7
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	15	51,9	22	70,0
Contrats à durée déterminée	1	3,7	2	6,7
Intérim	1	3,7	0	0,0
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage - stage	0	0,0	0	0,0
Non salariés	12	40,7	7	23,3
Indépendants	7	25,9	6	20,0
Employeurs	4	14,8	1	3,3
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2007

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	17	6,3	24	34,8
15 à 24 ans	0	///	0	///
25 à 54 ans	15	0,0	20	26,3
55 à 64 ans	2	50,0	4	75,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe


Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2007	%	1999	%
Ensemble	60	100,0	51	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	17	28,1	15	29,4
dans une commune autre que la commune de résidence	43	71,9	36	70,6
située dans le département de résidence	15	24,6	13	25,5
située dans un autre département de la région de résidence	27	45,6	23	45,1
située dans une autre région en France métropolitaine	1	1,8	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

CHOM T1 - Catégories de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois selon le sexe et l'âge

	Demandeurs de catégorie ABC				Demandeurs de catégorie A					
	Au 31 décembre 2009				Au 31 décembre 2009			Evolution 2008-2009 en %		
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	6	100,0	c	c	5	c	c	-16,7	c	c
15 à 24 ans	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
25 à 49 ans	5	83,3	c	c	c	c	c	c	c	c
50 ans ou plus	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
Chômeurs de longue durée	c	c	c	c	///	///	///	///	///	///
15 à 24 ans	c	c	c	c	///	///	///	///	///	///
25 à 49 ans	c	c	c	c	///	///	///	///	///	///
50 ans ou plus	c	c	c	c	///	///	///	///	///	///

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

CHOM G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge

CHOM G2 - Evolution des DEFM de catégorie A selon le sexe

Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

CHOM T2 - Motif d'inscription des demandeurs d'emploi

	Demandeurs de catégorie ABC			Demandeurs de catégorie A			Evol 2008-2009 en %	
	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2009			en %	
	Ensemble	%	dont femmes	Ensemble	%	dont femmes	Ensemble	Femmes
Ensemble	6	100,0	c	5	100,0	c	-16,7	c
dont : licenciement	c	c	c	c	c	c	c	c
démission	c	c	c	c	c	c	c	c
fin de contrat à durée limitée	c	c	c	c	c	c	c	c
première entrée	0	0,0	0	0	0,0	0	///	///

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

8 – LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES SERVICES

Tourisme (*TOU T1 à TOU T3*)

Caractéristiques des entreprises et des établissements

(*ACT T1 à ACT T4*)

Tableaux Sources : INSEE 2007

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels selon le nombre d'étoiles

	au 01/01/2010		au 01/01/2006	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0	0	0
0 étoile	0	0	0	0
1 étoile	0	0	0	0
2 étoiles	0	0	0	0
3 étoiles	0	0	0	0
4 étoiles et Luxe	0	0	0	0

Source : Insee, Direction du tourisme - hébergements touristiques.

TOU G1 - Évolution 2006 - 2010 des chambres d'hôtels et d'emplacements de camping(1) selon le nombre d'étoiles

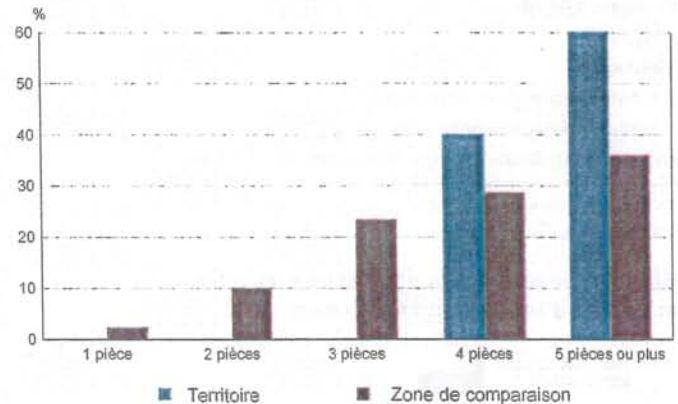
Graphique non éditable
données à zéro
ou
évolution nulle

TOU T2 - Nombre et capacité des campings selon le nombre d'étoiles

	au 01/01/2010		au 01/01/2006	
	Terrains	Emplacements	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0	0	0
1 étoile	0	0	0	0
2 étoiles	0	0	0	0
3 étoiles	0	0	0	0
4 étoiles	0	0	0	0

Source : Insee, Direction du tourisme - hébergements touristiques.

TOU G2 - Répartition en 2007 des résidences secondaires selon le nombre de pièces



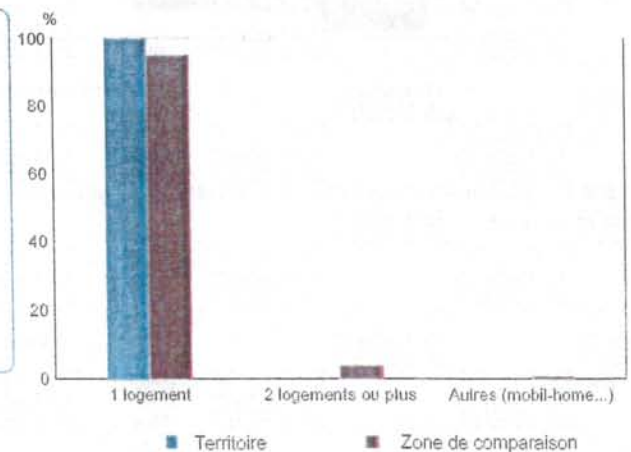
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

TOU T3 - Résidences secondaires en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Ensemble des logements	66	100,0
dont résidences secondaires	5	7,9
Résidences secondaires construites avant 2005	5	100,0
Avant 1949	5	100,0
De 1949 à 1974	0	0,0
De 1975 à 1989	0	0,0
De 1990 à 2004	0	0,0

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

TOU G3 - Répartition en 2007 des résidences secondaires selon le nombre de logements



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2008

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	26	100,0	23	3	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	17	65,4	17	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	2	7,7	1	1	0	0	0
Commerce, transports et services divers	6	23,1	5	1	0	0	0
dont commerce, réparation auto	2	7,7	1	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	3,8	0	1	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

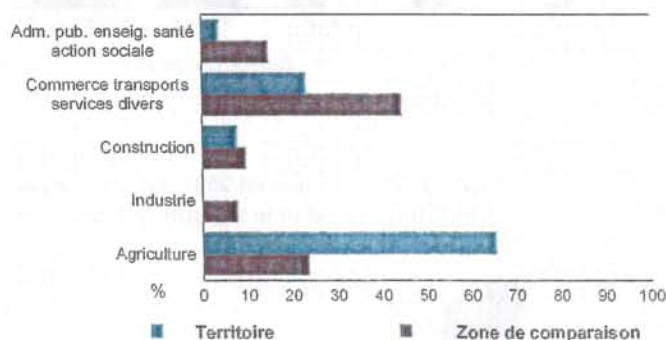
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2008

	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	5	100,0	5	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	2	40,0	2	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	1	20,0	1	0	0	0	0
dont commerce, réparation auto	1	20,0	1	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	40,0	2	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

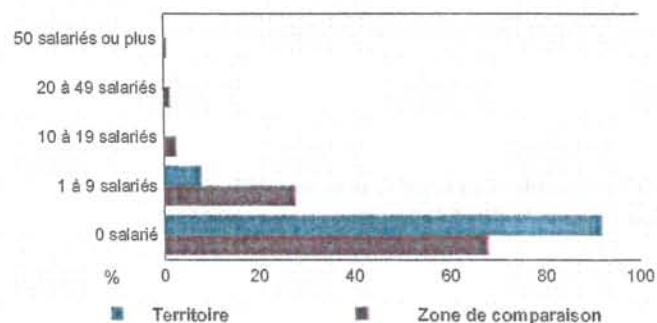
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2008



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2008



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2008

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	26	100,0	5	100,0
Sphère non présentielle	19	73,1	1	20,0
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	7	26,9	4	80,0
dont domaine public	2	28,6	2	50,0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2008

	Nombre	%
Ensemble	26	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	17	65,4
Industrie	0	0,0
Construction	2	7,7
Commerce, transports et service divers	6	23,1
dont commerce, réparation auto	2	7,7
Adm. pub., enseignement, santé, action sociale	1	3,8

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

9 – L'AGRICULTURE

Exploitations agricoles

Tableaux Sources : INSEE 2007

Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	15	17	63	45
dont exploitations professionnelles	8	12	90	60

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	15	17	946	773
Terres labourables	15	16	940	755
dont céréales	15	16	547	495
Superficie fourragère principale	4	6	7	30
dont superficie toujours en herbe	4	6	5	16
Superficie en fermage (2)	11	8	383	243

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Orientation technico-économique des exploitations

	Exploitations		Superficie agricole utilisée (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Ensemble	15	17	946	773
dont : grandes cultures	c	15	c	770
légumes, fruits, viticulture	0	0	0	0
bovins	0	0	0	0
autres animaux	0	c	0	c

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Population - Main d'oeuvre

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	16	17
dont à temps complet	5	9
Population familiale active sur les exploitations	22	31
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	12	17
dont : UTA familiales	c	c
UTA salariées	c	c

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Cheptel

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	0	4	0	32
dont vaches	0	3	0	10
Volailles	8	11	753	1 284

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000

Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000

Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

10 – LES SERVICES PUBLICS

Aucun équipement public, n'est référencé sur le territoire de la commune.

11 – LES EQUIPEMENTS

Rappeler les moyens actuels en équipement:

- eau potable (communication du réseau par syndicats des eaux) ;
- (périmètre de protection des captages)
- électricité (le syndicat départemental d'électricité communique l'état du réseau de distribution) ;
- **L'assainissement** (en application de la loi sur l'eau les schémas communaux d'assainissement sont à généraliser)

Regroupé au sein de la communauté des communes du S.E.S.C.A.L. (siège social : Mairie de MARZENS), la commune de BANNIERES a établi :

- 1 – une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (juin 1997) ;
- 2 – une enquête communale sur les dispositifs d'assainissement autonomes existants (avril 1997) ;
- 3 – des propositions de mise en conformité des dispositifs d'assainissement existants.

Ce document rassemble les propositions de mise en conformité des assainissements des habitations et établissements situés sur la commune de BANNIERES, les propositions correspondantes à l'exploitation des résultats obtenus lors de l'enquête communale précitée.

Il apporte des renseignements statistiques permettant d'évaluer l'état du « parc » des dispositifs d'assainissement autonome existants.

Il propose des solutions individuelles afin d'obtenir les meilleurs résultats en matière de traitement des eaux usées.

- 4 – schéma communal d'assainissement (1^{ère} partie en novembre 1999 et 2^{ème} partie en mars 2000)

Ce document permet de maîtriser l'épuration et l'évacuation des eaux usées conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau de 1992 et aborde notamment ;

- les rappels concernant le scénario retenu ;
- le plan prévisionnel de réalisation de ce scénario ;
- des propositions générales concernant la gestion de l'assainissement ;
- le zonage assainissement autonome et collectif de la commune (le collectif ne concernant que les bâtiments communaux)

- 5 – des propositions pour la création d'un service public dans le cadre du contrôle de l'assainissement collectif (mars 2001).

L'assainissement autonome devant faire l'objet d'une vérification de bon fonctionnement, la commune de BANNIERES s'est doté d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.).

Sur un plan réglementaire, les textes techniques applicables en la matière se définissent de la façon suivante:

- arrêté du 6 mai 1996 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (J.O. du 8 juin 1996),
- arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif (JO du 08 juin 1996),
- circulaire interministérielle n°97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif.

Dans le cadre de la réalisation de futurs dispositifs de traitement collectif d'eau usées (ou de l'extension d'ouvrages existants), il y aura lieu de maintenir autour des ouvrages une zone de protection réglementaire vis à vis des tiers afin de prévenir tout risque de nuisances (olfactives et sonores notamment) conformément aux dispositions :

- de l'article 16 de l'arrêté du 21 juin 1996 (système d'assainissement de moins de 2 000 EH).

DECHETS :

Les déchets ménagers sont collectés par le SICTOM DE LAVAU (collecte sélective) et acheminés sur le centre d'enfouissement technique de LAVAU situé au lieu-dit « les Bruges ».

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) souhaite être associée aux réunions de travail abordant des questions qui la concerne directement, et consultée, pour avis, sur le projet de carte communale arrêté.

- le réseau pluvial les écoulements aménagés existants ainsi que les secteurs à problème ont été repérés ;
- les moyens de transport collectif (ramassage scolaire, transport à la demande pour les personnes âgées ...).

Navette résidence – travail (recensement de la population 1999)

Commune	2 commune s différentes	2 communes autres cas	2 communes mm Dpt	2 communes mm Rég	2 communes mm UU	2 communes mm ZE	mm commune
BANNIERES	70,5%	0	25,6%	70,5%	0	60,7%	29,5%

Plus des 2/3 des déplacements journaliers domicile travail se font à l'extérieur de la commune. Ce mouvement s'explique notamment par une forte proportion de population active de Bannières travaillant dans le domaine tertiaire alors que la commune n'offre aucun emploi dans le secteur agricole.

Une migration professionnelle est nécessaire pour les Banniérois, qui en venant s'implanter sur la commune ont misé sur une qualité de vie privilégiée.

BANNIERES	TOULOUSE	Dans le département 31	Lavaur (et sect. Lauragais)	BRIATEXTE	CASTRES
15%	35%	45%	15,7%	2%	5%

La majorité des déplacements hors de la commune se font dans la Haute Garonne (soit 63 % des déplacements extérieur à la commune).

L'influence toulousaine est bien présente. L'aménagement de la commune ne peut s'effectuer sans la prise en compte de ce paramètre.

Transports collectifs :

Aucun transport collectif n'est référencé sur la commune.

12 – LES CONTRAINTES ET LES RISQUES

12.1 – RISQUES MAJEURS :

La commune de BANNIERES, figure dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (édition 1998) comme étant soumise à un risque majeur, à savoir :

- *risque de type naturel*
 - o *risque inondation*
 - o *gonflement des argiles PPR (plan de prévention des risques naturels prévisibles) Arrêté Préfectoral du 13 janvier 2009.*

Le zonage de la carte communale prend en compte tous les documents existants en matière de risques naturels.

Le risque inondation a été étudié dans le cadre de la « Cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées, « Bassins Garonne Amont, Garonne Aval, Girou et Hers-Mort » études réalisées pour le compte de la DIREN Midi-Pyrénées en août 2000. La commune est concernée par la carte 2143-8, cette cartographie est annexée voir documents graphiques.

Le village concerné par le projet de carte communale, n'est pas touché par les zones inondables définies par les cartes informatives DIREN.

PROJET DE LIAISON ROUTIERE CASTRES MAZAMET – TOULOUSE (fuseau d'études)

La commune de Bannières est affectée par le fuseau d'études de l'aménagement de la future liaison routière entre TOULOUSE et CASTRES/MAZAMET.

Cette liaison fait l'objet d'un fuseau d'étude, strictement indicatif et sans valeur juridique à l'intérieur duquel devrait se placer le tracé dont le parti d'aménagement, à terme, est celui d'une route express, à 2 x 2 voies, avec points d'échange dénivelés (parti seul fixé par la décision ministérielle du 8.03.1994 = approbation de la première phase du dossier d'Avant-projet Sommaire d'Itinéraire – A.P.S.I.).

Ce fuseau de faisabilité du tracé général de l'aménagement, d'une largeur moyenne de un kilomètre, raccorde la déviation de Verfeil, par la vallée du Girou, à l'actuelle RN 126 en principe aménageable soit « sur place », soit en site neuf dans le fuseau d'étude. La liaison autoroutière a reçu le feu vert de l'état mais le fuseau n'est pas encore déterminé.

Le fuseau concerné se trouve à l'extrême sud de la commune en bordure de la route nationale n°42.
Le village, concerné par la zone constructible, n'est pas entamé par ce projet de 2 X 2 voies.

II – LE PROJET COMMUNAL ET LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

1 – LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

D'autre part, le projet de liaison routière Castres Toulouse prévu par une 2 X 2 voies au sud de la commune, avec l'accord officiel de l'état engendrera une plus forte demande de constructions sur la commune.

Afin de pouvoir répondre facilement aux demandes, d'anticiper sur une pression foncière accrue, et de ne plus gérer au coup par coup, la commune a décidé de réviser la carte communale adaptée à son territoire et aux besoins de sa population .

Cette carte communale permet de planifier l'urbanisation de la commune, au regard des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur définies par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000 et Urbanisme et habitat du 2/7/2003.

L'objectif de la commune est de constituer un zonage cohérent afin de :

- Conforter le caractère groupé du village
- Protéger l'identité du village
- Préserver les paysages et les terres agricoles
- Prendre en compte les risques naturels
- Appliquer un zonage adapté aux réseaux existant (A.E.P, EDF)
- Respecter l'architecture traditionnelle

2 – LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

VILLAGE DE BANNIERES

La carte communale de 2004 envisagée des constructions sur des terrains de 2 500 m² (imposé par l'assainissement). Depuis cette contrainte n'existe plus et les constructions se font sur des surfaces de 1 500 m². Pour garder un nombre de constructions conforme aux objectifs la nouvelle zone restant constructible représente 14% de la carte communale.

Le bourg ancien du village débute avec l'église le long de la voie Communale n°2 au nord de la commune pour venir s'étendre à l'ouest en bordure de la RD 134.

Constitué seulement de quelques constructions anciennes, il offre à ce jour plutôt l'image d'un hameau que celui d'un village.

Ce petit groupe d'habitations s'étend de manière assez dispersée vers l'ouest au « Bois d'Empoussou » le long de la RD 134 avec de l'habitat résidentiel récent.

Un autre groupe d'habitations est venu s'affirmer au nord du bourg au lieu dit « La Planette » et « La Bourdette » en extension d'une exploitation agricole.

Seul lien entre ces deux entités urbaines, une ferme en bordure de la RD 135 au Lieu-dit « Loupiac ».

Le parti retenu est de relier ces deux secteurs, pour homogénéiser l'espace urbain et constituer de ce fait un vrai bourg, sans éclatement anarchique afin de préserver l'activité agricole et les paysages.

Le périmètre de la zone constructible ne doit pas permettre d'étalements supplémentaires des constructions alors qu'il existe de grandes portions de terrain disponibles à l'intérieur de la zone urbanisée.

La commune n'a pas les moyens (en équipements collectifs : transports, écoles) de répondre à une forte demande d'urbanisation.

D'autre part, l'accès depuis la Route départementale 134 à la Voie communale n°2 menant à Bannières ne permet pas un usage et un trafic important, pour des raisons de sécurité.

C'est pourquoi la délimitation de la zone constructible qui suit les limites de parcelles déjà bâties, n'offre aucune extension notable et permet ainsi de conforter honorablement le village par le comblement de toutes « les dents creuses » du Lieu-dit « Bannières ».

L'existence des réseaux, d'électricité en place et leur capacité actuelle permet d'alimenter tous les secteurs proposés à l'urbanisation. Sauf grosse installation à étudier. Par contre la partie retirée par cette révision n'était pas suffisamment alimentée par les réseaux.

III – LES INCIDENCES DU PARTI D'AMENAGEMENT SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

La commune de BANNIERES a ciblé essentiellement ses objectifs de planification sur la maîtrise foncière, face notamment à l'influence toulousaine et la vocation principale agricole de la commune.

Le parti général retenu a été de conforter tous les espaces déjà bâtis, en évitant l'étalement urbain incompatible avec la vocation des espaces naturels.

Cette volonté communale correspond tout à fait aux nouvelles directives de la Loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

Consciente également des besoins qu'engendre un essor massif de population sur la commune, sur le plan des équipements publics, des transports comme des réseaux, la municipalité a proposé des espaces constructibles adaptés à l'importance de la commune et aux capacités des équipements existants.

Les équipements existants (eau, électricité) pourront répondre aux demandes futures sur la zone constructible retenue.

L'aménagement du village suit parfaitement ces objectifs.

Cette restriction urbaine préserve ainsi l'activité agricole, mais aussi les paysages sur le territoire de la commune.

Les zones inondables référencées par la DIREN ne touchent pas la zone constructible proposée.

Enfin la qualité des paysages ne sera pas atteinte par la carte communale qui s'est tenue à privilégier essentiellement les espaces déjà urbanisés de la commune.

D'une manière générale, l'étude de la carte communale de BANNIERES s'est tenue à respecter les dispositions réglementaires des articles L.110, L.121.1 et L.122.2 du code de l'urbanisme.
